

# Elections municipales 2020

## Comment développer les mobilités actives à Loos ?

### les propositions de l'ADAV



#### DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Durant le second trimestre 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants loosois pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Loos ?

**Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.**

Association droit au vélo - ADAV  
23 rue Gosselet  
59000 Lille  
03 20 86 17 25  
info@droitauvelo.org  
www.droitauvelo.org



# ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE



Pour encourager les déplacements à pied et à vélo à Loos, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :

- en développant et en faisant respecter une zone 30 particulièrement dans les quartiers de part et d'autre des rues Potiers et Foch et dans le quartier des Oliveaux

- Nous inviterons toutes les villes de la MEL à généraliser le 30 km/h pour que les vitesses supérieures à 30 ne soient plus que quelques exceptions

- En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour le trafic automobile.

- Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties en vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons les rues aux abords de écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus .

- Nous généraliserons les "rues aux enfants" à la demande des riverains sur une période donnée pour permettre aux familles de s'approprier l'espace urbain sans voiture.

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place du plan de mobilité dans les entreprises

- A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement de la flotte de vélos de service

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

- Nous organiserons des journées sans voiture

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et la facilité de déplacement des piétons et des cyclistes.

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

- Nous développerons les services de voiture partagées (Citiz) pour contribuer à diminuer le nombre de voitures personnelles

## DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO

Pour développer la pratique du vélo à Loos, nous multiplierons les aménagements cyclables en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tout type de cyclistes quel que soit leur âge, en priorité rue A. Pare où nous créerons, en lien avec la MEL, une piste bidirectionnelle de chaque côté. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne



soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo) de la MEL.

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de **bandes cyclables**, sortes de files de circulations réservées aux cyclistes. Ce sera par exemple le cas rue E. Avinée. En outre, nous identifierons et aménagerons un accès au métro Calmette à partir de la rue A. Paré (intermodalité)

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des **doubles sens cyclables**, en priorité rue L. Gambetta et rue J. Malbernat. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des **chaucidoux** (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous **expérimenterons également les vélorues** comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et hollandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

- nous réhabiliterons la voie verte Haubourdin-Loos pour sa portion looise. Nous flécherons l'accès vers la Mairie d'Haubourdin -Lille .

- Nous flécherons l'accès au CHRU et au parking relais de Calmette par le « chemin des coccinelles » de Lille Faubourg de Béthune .

- Nous transformerons le chemin du Bazinghien en une voie verte digne de ce nom .

- Nous réclamerons à la ville de Lille la **transformation du chemin du Bazinghien en une voie verte digne de ce nom** et l'**amélioration des pavais du quai Hegel** pour le rendre praticable par les vélos, les poussettes et les fauteuils roulants

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous aménagerons les carrefours à feux par la **systématisation des sas-vélos** et des « **cédez-le passage cycliste au feu** ». En outre, nous expérimenterons le remplacement de stops par des **cédez-le- passage** sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

- Nous traiterons également les **points durs repérés par les associations cyclistes** et certains ronds-points. Nous traiterons en priorité le carrefour rue Guy Moquet - rue A Paré – rue G Delory pour permettre l'accès aux feux des cyclistes aux heures de pointes: suppression notamment de plusieurs places de parking dans le sens Leclerc-Delory pour réalisation d'une piste.

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mènerons des campagnes plus coercitives.



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les **arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces** (devant l'antenne de la mairie aux Oliveaux, devant le crédit du Nord, devant les boulangeries...)

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi LOM, les **abords de tous les passages piétons** seront équipés d'**arceaux vélos** ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. De nouveaux abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Nous inciterons tous les commerçants de proximité à prévoir du stationnement vélo

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables en lien avec la MEL,

- Une aide à l'achat sera également étudiée (vélo, sacoches, antivols...)

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

## DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,

- Nous développerons également la piétonnisation

- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».

- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et ce dans un temps suffisamment long (pour les personnes âgées) lorsque des feux de circulation les régulent.

## AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité

- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public

- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Loos et avec les municipalités voisines, experts d'usage, experts techniques

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus loossois et à porter ces problématiques à la MEL et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

- Nous inciterons la MEL à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo.

### Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs